

Évaluation périodique des programmes de baccalauréat, maîtrise et doctorat en archéologie

Faculté des lettres et des sciences humaines

Conseil universitaire du 2 février 2016



UNIVERSITÉ
LAVAL

COMITÉ INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES DE
BACCALAURÉAT (B.A.), DE MAÎTRISE (M.A.) ET DE DOCTORAT (Ph. D.) EN ARCHÉOLOGIE**

1^{er} septembre 2015

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de baccalauréat (B.A.), de maîtrise (M.A.) et de doctorat (Ph. D.) en archéologie sont rattachés à la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH). L'enseignement est sous la responsabilité du Département des sciences historiques.

L'archéologie est une discipline scientifique qui cherche à documenter le passé à partir des traces laissées par des sociétés humaines qui ont occupé différentes régions du monde, à certaines époques. Elle couvre aussi bien des éléments de la culture matérielle que des données biologiques et environnementales.

Le programme de baccalauréat en archéologie a été implanté en 2004 (CU-2004-16); il fait donc ici l'objet d'une première évaluation périodique. Quant aux programmes de maîtrise et de doctorat en archéologie, leur dernière évaluation remonte à 1996 (CU-96-142). À la session d'hiver 2015, 73 étudiants¹ étaient inscrits au baccalauréat, 18 à la maîtrise avec mémoire et 5 au doctorat.

Évaluation par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAL) a réalisé huit sondages en ligne² auprès de différents groupes de personnes concernées par les programmes en archéologie. Par ailleurs, les directions de programme ont déposé un dossier d'autoévaluation en mars 2015. Ce dossier, incluant les résultats des consultations, a été transmis à deux experts provenant de l'Université Nice Sophia Antipolis (France) et de l'Université de Calgary. Les experts ont ensuite rencontré des acteurs touchés par les programmes lors d'une visite à l'Université Laval les 12 et 13 mars 2015. Ils ont déposé un rapport d'évaluation au terme de leur visite.

En mai et juin 2015, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser la documentation disponible (le dossier d'autoévaluation incluant les résultats des consultations ainsi que le rapport des experts externes) et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Pour porter un jugement sur la pertinence et la qualité des programmes, le CIEP s'est référé aux critères énoncés dans la *Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval*³. Il a tout d'abord identifié les principales forces des programmes. Par la suite, il a formulé des recommandations pour s'assurer que les programmes répondent aux critères de la Politique. De plus, il a émis des suggestions par rapport à des éléments qu'il juge souhaitable d'améliorer. Conformément à la Politique, le doyen de la FLSH devra proposer des moyens afin de prendre en compte chacune des recommandations dans son plan d'action. En ce qui concerne les suggestions, le choix de mettre en place des actions est laissé à la discrétion de la direction de la FLSH, qui devra justifier sa décision dans son plan d'action.

-
1. Le générique masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.
 2. En mars et avril 2014, des sondages en ligne ont été remplis par les personnes suivantes : 43 étudiants ayant acquis au moins 12 crédits du baccalauréat en archéologie (sur une possibilité de 64; taux de réponse de 67 %), 28 diplômés récents du baccalauréat en archéologie (sur une possibilité de 69; taux de réponse de 41 %), 4 enseignants du baccalauréat en archéologie (sur une possibilité de 7; taux de réponse de 57 %); 11 étudiants ayant acquis au moins 12 crédits de la maîtrise en archéologie (sur une possibilité de 17; taux de réponse de 65 %), 5 diplômés récents de la maîtrise en archéologie (sur une possibilité de 7; taux de réponse de 71 %); 4 étudiants ayant acquis au moins 12 crédits du doctorat en archéologie (sur une possibilité de 6; taux de réponse de 67 %), 3 diplômés récents du doctorat en archéologie (sur une possibilité de 6; taux de réponse de 50 %); 5 enseignants de la maîtrise et du doctorat en archéologie (sur une possibilité de 6; taux de réponse de 83 %).
 3. Source :

http://www.vre.ulaval.ca/qualite_de_la_formation/evaluation_des_programmes/politique_devaluation_periodique/

PRINCIPALES FORCES DES PROGRAMMES

Tous les cycles

- Les compétences et la disponibilité des enseignants.
- La diversité des expertises des enseignants.
- La qualité des services offerts par le personnel non enseignant.
- Le caractère unique des programmes.
- Les laboratoires de recherche et leurs équipements de pointe.

Premier cycle

- La qualité de la formation de base.
- La qualité de l'encadrement des activités pratiques (ex. : ateliers, exercices de laboratoire) et du stage de fouilles.
- La satisfaction des étudiants et des diplômés à l'égard du programme.
- La préparation aux études supérieures.
- Le sentiment d'appartenance chez les étudiants.

RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS

Tous les cycles

Recommandation

- Que l'on respecte le Règlement des études quant à la direction des programmes et à la composition du comité des programmes.

Suggestions

- Que l'on renforce les liens entre la formation offerte en archéologie et celle d'autres programmes connexes de la FLSH.
- Que l'on encourage les enseignants à exploiter le potentiel pédagogique de la plateforme ENA.

Premier cycle

Recommandations

- Que l'on s'assure que les candidats et que les étudiants nouvellement inscrits au baccalauréat sont bien informés des perspectives d'emploi des bacheliers et des exigences pour accéder à la profession d'archéologue.
- Que l'on s'assure que les cours obligatoires du baccalauréat sont donnés sur une base régulière.
- Que l'on mette à jour la liste des cours à option au baccalauréat et que l'on s'assure que ces cours sont mis à l'horaire.
- Que l'on bonifie la formation pratique au baccalauréat.

- Que l'on s'assure que les diplômés du baccalauréat ont une formation adéquate sur le plan de la démarche scientifique.
- Que l'on examine les causes d'abandon du baccalauréat et que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation.

Suggestion

- Que l'on examine la pertinence de bonifier l'offre de cours à la session d'été au baccalauréat.

Deuxième et troisième cycles

Recommandations

- Que l'on bonifie le contenu de la formation théorique à la maîtrise et au doctorat.
- Que l'on mette en place des mesures visant à soutenir les étudiants de la maîtrise et du doctorat dans la rédaction de leurs résultats de recherche.
- Que l'on examine les causes d'abandon de la maîtrise et que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation.
- Suggestions
- Que l'on s'assure que les candidats et les étudiants sont bien informés des emplois auxquels mènent la maîtrise et le doctorat.
- Que l'on mette en place des stratégies de promotion en vue de favoriser le recrutement d'étudiants boursiers au doctorat, notamment en élargissant le bassin de recrutement.
- Que l'on évalue la possibilité de rendre le stage en milieu professionnel contributoire à la maîtrise et au doctorat.
- Que l'on revoie la formule utilisée dans le cadre des séminaires afin d'optimiser les apprentissages chez les étudiants de la maîtrise et du doctorat.
- Que l'on bonifie le soutien financier offert aux étudiants de la maîtrise et du doctorat.

Évaluation périodique des programmes de
Baccalauréat, Maîtrise et Doctorat en archéologie

Plan d'action du doyen

Faculté des lettres et des sciences humaines

15 janvier 2016

Introduction

Les programmes d'archéologie sont rattachés à la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH) et l'enseignement est sous la responsabilité du Département des sciences historiques (DSH). Le programme de baccalauréat en archéologie a été implanté en 2004; il fait donc ici l'objet d'une première évaluation périodique. Quant aux programmes de maîtrise et de doctorat en archéologie, leur dernière évaluation remonte à 1996.

Le baccalauréat en archéologie de l'Université Laval est un programme unique en son genre au Québec. S'appuyant sur le principe de l'interdisciplinarité, la formation offerte fait appel aux sciences humaines et sociales, mais également aux sciences de la nature et aux sciences appliquées ou à d'autres disciplines connexes. Choisisant d'éveiller les étudiants au plus grand nombre possible d'archéologies, le programme se démarque par son ouverture à différentes aires culturelles (archéologie classique, archéologie historique, archéologie préhistorique, archéologie du Proche-Orient) et se veut le reflet des différentes spécialités du corps professoral. En outre, la qualité de la formation acquise en laboratoire et sur le terrain est reconnue au Québec comme à l'étranger, et permet aux diplômés de l'Université Laval de se démarquer. Enfin, le chantier-école constitue l'une des forces des programmes.

Inaugurés en 2005, les Laboratoires d'archéologie de l'Université Laval forment une des plus importantes infrastructures de recherche en archéologie au Canada. Situés hors campus, dans le pavillon Camille-Roy-du-Séminaire-de-Québec, au 3 rue de la Vieille-Université dans le Vieux-Québec, leur importance est notoire dans la mesure où ils constituent des lieux de rencontre dynamiques où des étudiants des trois cycles se côtoient et s'entraident dans une démarche d'analyse et d'interprétation scientifique, accompagnés de professeurs et de chercheurs habilités. Dotés d'un équipement à la fine pointe de la technologie, ces laboratoires permettent aux étudiants de s'initier aux pratiques ayant cours dans les milieux de fouilles d'aujourd'hui, contribuant ainsi à offrir à ces derniers une formation novatrice.

L'accès à des études supérieures constitue un atout puisque, au Québec, la Loi sur le patrimoine culturel stipule que le titre d'archéologue est réservé aux détenteurs d'un diplôme de deuxième ou de troisième cycle en archéologie, candidats aptes à soumettre des demandes de permis de recherche archéologique, à diriger des fouilles, à rédiger des rapports d'activités de fouilles, etc.

Tous les cycles

- ***Que l'on respecte le Règlement des études quant à la direction des programmes et à la composition du comité des programmes. (R10)***

La FLSH s'efforce de respecter en tout temps le Règlement des études quant à la direction des programmes et à la composition du comité des programmes. Il peut arriver toutefois que le petit nombre de professeurs réguliers œuvrant dans une discipline et leur non-disponibilité force la Faculté à fonctionner autrement. La direction est confiée à un professeur assisté d'un chargé d'enseignement qui agit à titre de directeur-associé des programmes. L'investissement requis afin de bien maîtriser et accomplir cette tâche essentielle nous incite à maintenir le directeur associé en poste pour la durée d'un mandat normal.

Premier cycle

- ***Que l'on s'assure que les candidats et que les étudiants nouvellement inscrits au baccalauréat sont bien informés des perspectives d'emploi des bacheliers et des exigences pour accéder à la profession d'archéologue. (R1)***

La Direction de programme entend maintenir, voire accroître les communications auprès des étudiants de même que la tenue des séances d'information visant à les renseigner sur les exigences pour accéder à la profession, ainsi que sur les débouchés possibles. Les étudiants ont également accès à un document complet portant sur l'employabilité produit et mis à jour par notre conseillère en emploi, responsable de promotion et d'information sur les études.

- ***Que l'on s'assure que les cours obligatoires du baccalauréat sont donnés sur une base régulière. (R2)***

La Direction de programme veille autant que faire se peut à ce que l'offre de cours soit constante et suffisante mais la décision ultime est entre les mains de la Direction du département, responsable de la gestion des ressources.

Dans la foulée de la mise en place de cheminements types dans les programmes, la FLSH s'assurera que les cours obligatoires seront offerts aux sessions prévues au cheminement des étudiants.

- ***Que l'on mette à jour la liste des cours à option au baccalauréat et que l'on s'assure que ces cours sont mis à l'horaire. (R3)***

Au baccalauréat, la liste des cours à option a été entièrement revue, bonifiée dans la formation complémentaire, et mise à jour; par conséquent, les cours n'étant plus offerts sur une base régulière ont été retirés du cheminement (Ex: ARL 1105 *Paléanthropologie*, ARL 3101 *Restauration des artefacts*, etc.). Une offre cyclique des cours existe depuis la création du baccalauréat et cette dernière est connue des étudiants dès leur entrée dans le programme.

- ***Que l'on bonifie la formation pratique au baccalauréat. (R4)***

La FLSH prend note de cette recommandation, tout en sachant que le baccalauréat doit assurer une formation de base et que c'est à la maîtrise que l'étudiant mieux outillé doit être plus en contact avec le « terrain » pour se spécialiser. Rappelons que la formation pratique ne se résume pas à la dimension « stages » (stage de fouille ou chantier-école). D'ailleurs dans le cadre de cette évaluation périodique, les étudiants se sont également prononcés sur la formation pratique en atelier ou en laboratoire et ont fait valoir leur intérêt pour un accroissement de ce type de formation. Néanmoins, il ne faudrait pas ignorer que leurs possibilités d'application sont déjà nombreuses dès qu'ils s'associent au cercle formé d'étudiants inscrits aux études supérieures et de professeurs. Leur appartenance progressive à un milieu centré sur l'archéologie et à un réseau d'archéologues les amène à découvrir différentes filières de pratique.

- ***Que l'on s'assure que les diplômés du baccalauréat ont une formation adéquate sur le plan de la démarche scientifique. (R5)***

La formation en lien avec la démarche scientifique est initiée dès la première session au baccalauréat (ARL 1002 *Exercices méthodologiques*) puis échelonnée au fil des trois années d'études et cristallisée en troisième année (ARL 3600 *Méthode et théories avancées en archéologie* et ARL 3601 *Solutions de problèmes en archéologie*) les préparant ainsi aux études supérieures. Une fois à la maîtrise, les étudiants participant à des séminaires regroupant des étudiants de différentes disciplines s'illustrent, manifestant ainsi que leur niveau de préparation est tout à fait adéquat.

- ***Que l'on examine les causes d'abandon du baccalauréat et que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation. (R8)***

La FLSH entend examiner de plus près les raisons qui motivent les étudiants à délaisser le programme d'archéologie et surtout tenter de voir les avenues qu'ils empruntent à la suite de ces abandons. Nous ne sommes cependant pas sans savoir que certains étudiants optent pour d'autres orientations sans nécessairement quitter la Faculté.

Maintenant qu'un travail a été fait concernant l'employabilité en lien avec la formation en archéologie, la FLSH compte poursuivre ses efforts d'information auprès de la clientèle étudiante.

Deuxième et troisième cycles

- ***Que l'on bonifie le contenu de la formation théorique à la maîtrise et au doctorat. (R6)***

Le Comité de programme va étudier la question pour déterminer la pertinence de l'ajout d'un séminaire alors que le programme est déjà à 48 crédits. Par ailleurs, la réduction du poids du mémoire ou de la thèse peut s'avérer complexe dans le cas d'un domaine exigeant différentes étapes dont une particulièrement importante ayant lieu sur le terrain ou en laboratoire.

- ***Que l'on mette en place des mesures visant à soutenir les étudiants de la maîtrise et du doctorat dans la rédaction de leurs résultats de recherche. (R7)***

À l'énoncé « Les mesures mises en place pour soutenir les étudiants dans la rédaction ou la publication de leurs résultats de recherche (ex. : ateliers de formation, guides de rédaction) étaient/sont appropriées », tant les étudiants que les diplômés ont répondu majoritairement être plutôt en désaccord. Ce résultat peut s'expliquer du fait qu'aucune des mesures suggérées dans l'énoncé n'est offerte en sus de ce qui est prévu dans le cadre des séminaires méthodologiques.

Par contre, si nous examinons les réponses à l'énoncé « Je suis encouragé(e) à publier mes résultats de recherche », les diplômés (4 sur 5 à la maîtrise et 3 sur 3 au doctorat) sont en accord avec cette affirmation, ce qui nous conduit à croire que le soutien intellectuel (accompagnement, encadrement de la part des directeurs de recherche) est adéquat. Rappelons que les étudiants ont accès au programme de bourses d'appui à la réussite qui prévoit un montant particulier pour une publication liée au mémoire ou à la thèse.

- ***Que l'on examine les causes d'abandon de la maîtrise et que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation. (R9)***

La FLSH entend examiner de plus près les raisons qui motivent les étudiants à délaisser les programmes d'archéologie aux cycles supérieurs. La Direction de programme compte assurer un suivi serré des rapports annuels pour intervenir de manière ciblée et concertée auprès des étudiants concernés.

Suggestions [S]

Tous les cycles

- ***Que l'on renforce les liens entre la formation offerte en archéologie et celle d'autres programmes connexes de la FLSH. (S2)***

La FLSH reconnaît l'importance de l'ouverture sur les autres disciplines dans le cadre de la formation offerte. Il y a cependant lieu de rappeler que la spécificité du programme et des laboratoires d'archéométrie qui y sont liées, de même que l'évolution de la discipline et des sciences en général (nouvelles technologies permettant de faire une étude scientifique plus rigoureuse des indices et menant ainsi à une meilleure compréhension de la vie des anciens), font en sorte que « naturellement » beaucoup de nouvelles collaborations se sont développées du côté des sciences naturelles et de la géomatique. C'est d'ailleurs cette spécificité qui lui confère son caractère unique et rend le programme de l'Université Laval attrayant.

En ce qui a trait aux liens avec les autres formations offertes à la FLSH, ces derniers existent déjà puisque l'étudiant inscrit au baccalauréat en archéologie peut opter pour une plus grande formation à caractère historique ce qui n'exclut donc pas que ce dernier puisse privilégier cette voie. Aux cycles supérieurs où la spécialisation est le but à atteindre et où la formation doit tenir compte des normes de la profession, il serait difficile d'envisager une telle ouverture.

- ***Que l'on encourage les enseignants à exploiter le potentiel pédagogique de la plateforme ENA. (S7)***

La FLSH compte mettre en place des mesures incitatives pour encourager et soutenir les enseignants dans une démarche d'appropriation et d'utilisation de la plateforme ENA en s'appuyant sur les ressources pédagogiques déjà disponibles en Faculté.

Premier cycle

- ***Que l'on examine la pertinence de bonifier l'offre de cours à la session d'été au baccalauréat. (S4)***

Sachant que la saison estivale est propice pour les fouilles, la Direction de programme n'a pas considéré qu'une offre de cours disciplinaire au printemps ou à l'été serait propice, voire viable. Elle entend néanmoins se pencher sur la question et sonder les étudiants sur cette option. À noter que les étudiants détiennent déjà la possibilité de suivre des cours de formation complémentaire à l'été s'ils le souhaitent.

Deuxième et troisième cycles

- ***Que l'on s'assure que les candidats et les étudiants sont bien informés des emplois auxquels mènent la maîtrise et le doctorat. (S1)***

C'est à répétition que les étudiants reçoivent de l'information, des conseils et sont encadrés pour différentes démarches en lien avec leurs études, leurs stages et leurs emplois à venir.

- ***Que l'on mette en place des stratégies de promotion en vue de favoriser le recrutement d'étudiants boursiers au doctorat, notamment en élargissant le bassin de recrutement. (S3)***

Étant donné les ressources actuelles dédiées à ces programmes, il semble prématuré d'envisager une augmentation du recrutement local, voire encore moins à l'international. Il faudrait une volonté institutionnelle assortie de mesures de développement des ressources humaines pour que la FLSH puisse s'engager dans une telle voie de déploiement.

- ***Que l'on évalue la possibilité de rendre le stage en milieu professionnel contributoire à la maîtrise et au doctorat. (S5)***

Le Comité de programme réfléchit présentement à la possibilité de rendre le stage en milieu professionnel contributif sans toutefois modifier la structure du programme en augmentant le nombre de crédits.

- ***Que l'on revoie la formule utilisée dans le cadre des séminaires afin d'optimiser les apprentissages chez les étudiants de la maîtrise et du doctorat. (S6)***

Le Comité de programme s'est déjà penché sur cette question et est intervenu pour obtenir une modification des modalités de prestation et d'encadrement du séminaire concerné.

- ***Que l'on bonifie le soutien financier offert aux étudiants de la maîtrise et du doctorat. (S8)***

La FLSH consent déjà de grands efforts afin d'obtenir des dons auprès de donateurs philanthropes pouvant être dédiés au domaine de l'archéologie et donner lieu à l'octroi de bourses pour les cycles supérieurs et elle compte poursuivre dans cette voie.

Échéancier et responsable de la mise en œuvre

No [R]/[S]	Actions à réaliser	Date de réalisation	Responsables
R1/S1	Maintenir disponible et à jour pour les étudiants l'information concernant les perspectives d'emploi et les exigences pour accéder à la profession.	En continu	Direction de programme et Conseillère en emploi
R2	S'assurer que les cours obligatoires sont offerts aux sessions prévues au cheminement des étudiants.	En continu	FLSH et DSH
R3	Mettre à jour la liste des cours à option du baccalauréat.	Juin 2015	Comité de programme
R3	S'assurer que l'offre cyclique des cours soit transmise aux étudiants.	En continu	Direction de programme
R8/R9	Examiner les causes d'abandon aux programmes d'archéologie et mettre en place les mesures appropriées pour améliorer le taux de persévérance et de diplomation.	Hiver 2016 Automne 2017	FLSH et Direction de programme
R6	Étudier la pertinence d'ajouter un séminaire théorique aux cycles supérieurs.	Hiver 2016	Comité de programme
S4	Déterminer la pertinence d'offrir des cours à l'été au baccalauréat.	Automne 2016	Comité de programme et DSH
S5	Réfléchir à la possibilité de rendre le stage en milieu professionnel contributif aux cycles supérieurs.	Hiver 2016	Comité de programme
S7	Encourager l'utilisation de la plateforme ENA.	En continu	FLSH
S8	Maintenir les efforts en vue d'obtenir des fonds pour créer de nouvelles bourses.	En continu	FLSH

[R] Recommandation

[S] Suggestion

Michel De Waele

Doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines

15 janvier 2016